

INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES



DIRECTIVES PDNA VOLUME B

C.A.M. BUREAU DE TRANSFERT AGREE
TEL: 221-7647-223-8501

C.A.M. C.A.M.



TABLE DES MATIÈRES

■ ABRÉVIATIONS	1
■ INTRODUCTION	2
■ PROCESSUS D'ÉVALUATION	3
■ DONNÉES DE RÉFÉRENCE	4
■ ÉVALUATION DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE	8
■ ESTIMATION DE LA VALEUR DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE	10
■ ÉVALUATION DE L'IMPACT D'UNE CATASTROPHE	11
■ COORDINATION ET THÈMES TRANSVERSAUX EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES	12
■ STRATÉGIE DE RELÈVEMENT SECTORIELLE	14
■ ANNEXES	22

ABRÉVIATIONS

OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PDNA	Évaluation des besoins post-catastrophe
PIB	Produit intérieur brut
RRC	Réduction des risques de catastrophe
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
SIG	Système d'information géographique
UE	Union européenne
UNOSAT	Programme des Nations Unies pour le développement d'applications satellitaires opérationnelles
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
WASH	Eau, assainissement et hygiène



INTRODUCTION

Le présent guide vise à soutenir et faciliter le relèvement post-catastrophe des infrastructures communautaires; il prête une attention particulière aux axes suivants:

- Procéder à l'évaluation systématique de la nature, du type et de l'ampleur des effets de la catastrophe sur les infrastructures communautaires dans les régions touchées.
- Identifier les conséquences de la catastrophe sur les infrastructures communautaires ainsi que sur les conditions macro-économiques du pays et sur le développement humain.
- Élaborer une stratégie de relèvement et de reconstruction axée sur la participation communautaire.

PRÉSENTATION DU SECTEUR

Les infrastructures communautaires désignent principalement les petites structures matérielles basiques ainsi que les installations techniques et les systèmes communautaires essentiels à la subsistance de la communauté. Ces petites infrastructures à faible coût sont le fruit d'initiatives communautaires lancées pour répondre aux besoins et aspirations des habitants. La subsistance et le bien-être des communautés dépendent étroitement des caractéristiques sociales, économiques et opérationnelles de ces micro-infrastructures qui garantissent la disponibilité des services de base, constituant ainsi un maillon essentiel de la survie de la communauté.

En raison de leur conception moins robuste, les infrastructures communautaires subissent généralement des dommages sévères en cas de catastrophe d'ampleur ou d'intensité moyenne. Elles constituent les ressources locales les plus fragiles, ce qui aggrave la vulnérabilité de la communauté face aux catastrophes, moins cependant que les infrastructures communautaires urbaines qui jalonnent et entourent les bidonvilles et les zones de peuplement informel, dont la situation est encore plus problématique.

La construction des infrastructures communautaires résulte de décisions d'acteurs informels, en marge des programmes publics et des initiatives formelles en faveur du développement. Elle s'effectue par le biais d'initiatives communautaires non financées par le gouvernement, visant à répondre aux besoins et aspirations de la population. Les infrastructures communautaires ne sont soumises à aucun mécanisme réglementaire (p. ex., codes de construction et réglementation des activités de construction).

Ces infrastructures sont extrêmement diverses et varient d'une communauté à l'autre en fonction des facteurs géophysiques, socioculturels et économiques qui influencent le bien-être et la subsistance de la communauté. Par conséquent, l'évaluation des dommages, des variations des flux de production et des possibilités de relèvement nécessite des compétences spécifiques et une compréhension approfondie des conditions géophysiques ainsi que de la dynamique socio-politique des régions touchées.

En raison de leur nature informelle, les infrastructures communautaires sont souvent absentes des registres gouvernementaux officiels et des systèmes de comptabilité nationale.

Dans la mesure où le relèvement de ces infrastructures incombe majoritairement à la communauté, il est important que l'évaluation s'appuie sur les informations et sur la participation des populations concernées, une tâche particulièrement complexe et difficile.

Les infrastructures communautaires constituent un sous-secteur à part entière du secteur Infrastructures. En conséquence, il convient de noter que l'évaluation et la planification du relèvement de certaines structures et typologies présentées dans le présent chapitre peuvent être du ressort d'autres équipes sectorielles (Transport et télécommunications, Énergie et électricité, Eau et assainissement, Industrie, Commerce et Éducation) et secteurs transversaux (Genre, Emploi et moyens de subsistance). Il est également important de noter qu'il existe un risque de double comptage, voire plus, des dommages et des besoins de relèvement et de reconstruction; pour pallier ce risque, l'équipe chargée de l'évaluation du sous-secteur Infrastructures communautaires doit collaborer étroitement avec l'équipe du secteur Infrastructures et échanger des informations avec les autres équipes sectorielles susceptibles de collecter des données de même nature.

La distinction entre les infrastructures principales et les infrastructures communautaires n'en reste pas moins délicate, d'autant qu'il n'existe pas de définition communément acceptée. Pour identifier les infrastructures communautaires dans la région touchée, déterminer l'ampleur des dommages et identifier les besoins d'évaluation du sous-secteur, la seule voie possible consiste à adopter une approche collaborative fondée sur des consultations régulières des autorités nationales et locales, des communautés touchées et des autres équipes d'évaluation.

MÉTHODES DE COLLECTE DES DONNÉES

L'évaluation complète des infrastructures communautaires décrite dans le présent chapitre s'appuie sur l'utilisation de données quantitatives primaires et secondaires relatives aux dommages et aux variations des flux qui résultent de la catastrophe. Ces données sont ensuite utilisées pour quantifier les dommages matériels; l'évaluation des conséquences de ces dommages sur la mobilité, la sécurité, l'accessibilité des services de base et les moyens de subsistance des femmes et des hommes des communautés touchées repose quant à elle sur l'utilisation de données de référence et d'informations qualitatives et quantitatives.

Les données primaires qualitatives et quantitatives servent également à évaluer les dommages causés aux actifs des infrastructures communautaires. Plusieurs méthodes d'évaluation sont donc nécessaires, notamment pour la collecte des données primaires (enquêtes par sondage auprès des ménages, évaluation des communautés rurales fondée sur la participation, entretiens avec les informateurs principaux, groupes de discussion, observation des participants, etc.).

Selon l'étendue des dommages, quatre à six semaines sont généralement nécessaires pour parachever l'évaluation, dont deux au moins seront réservées à la collecte des données sur le terrain et à la consultation des communautés. Il convient de prévoir au moins deux à trois semaines pour l'évaluation sur le terrain puis une ou deux semaines supplémentaires consacrées à l'analyse des données et à l'élaboration du rapport. L'expérience montre qu'il n'est pas nécessaire de mobiliser l'ensemble des experts et du personnel pendant toute la durée de l'évaluation.

Selon l'ampleur de la catastrophe, plusieurs équipes pourront être déployées dans les régions touchées afin de respecter les délais de l'évaluation sur le terrain. Dans ce cas, chaque équipe doit comprendre des experts rompus à cet exercice dans le domaine des infrastructures communautaires.

MOBILISER LES RESSOURCES HUMAINES EN VUE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation des infrastructures communautaires ne nécessite pas toujours la mise en place d'une équipe dédiée. Cette tâche peut être confiée à d'autres équipes sectorielles sensibilisées aux infrastructures communautaires et dotées des compétences spécialisées, du savoir technique, de l'expérience et de la connaissance nécessaires pour évaluer les infrastructures communautaires dans le contexte du relèvement post-catastrophe.

Dans la mesure où le relèvement des infrastructures communautaires touche à plusieurs secteurs, son évaluation, sa planification et sa mise en œuvre requièrent des expertises et des compétences issues de nombreux domaines, notamment:

- Connaissances et compétences en ingénierie: architectes, ingénieurs
- Planification et développement communautaire: experts de la mobilisation communautaire
- Autres connaissances et compétences spécialisées: experts de la RRC et des moyens de subsistance

DONNÉES DE RÉFÉRENCE

DESCRIPTION DES INFRASTRUCTURES ET DES ACTIFS PHYSIQUES

Les infrastructures communautaires se répartissent généralement entre six catégories:

a. Infrastructures connectives

Ces infrastructures concernent principalement les voies permettant d'accéder à la communauté et d'y

circuler, notamment les routes, les chemins et les sentiers communautaires qui permettent d'accéder aux artères nationales ou au réseau routier local. L'équipe chargée de l'évaluation du sous-secteur Transport et télécommunications examinera les dommages causés aux routes tertiaires – ce qui comprend les voies d'accès qui relient les communautés au reste du pays – ainsi que la modification des flux correspondants. Il convient donc de prêter une attention particulière aux chevauchements éventuels.

b. Infrastructures protectrices

Ce sont des petites structures auxiliaires à faible coût installées à diverses fins communautaires. Elles comprennent les systèmes de drainage, les buses de drainage, les dalots, les passerelles, les murs de soutènement, la protection des terrains en pente, les jetées, les petits remblais ou murs de protection et les petits barrages en remblai. Là encore, les équipes chargées de l'évaluation des sous-secteurs Transport et télécommunications et Eau et assainissement évalueront les dommages causés aux systèmes collectifs ainsi que les variations des flux associées. Il convient donc de prêter une attention particulière aux chevauchements éventuels.

c. Structures socio-économiques

Ce sont des petites structures qui résultent d'initiatives locales visant à assurer la prospérité socio-culturelle et économique d'une communauté. Il s'agit notamment des petits marchés et des installations connexes, notamment les allées, les cabanons, les systèmes de drainage, les magasins communautaires, les centres de ressources communautaires, les lieux de culte, les cimetières, les aires de jeux, etc. L'équipe chargée du sous-secteur Commerce et échanges évaluera les dommages causés aux installations des marchés et examinera l'évolution des flux d'activité correspondants. Une attention particulière sera portée aux chevauchements éventuels.

d. Installations d'eau et d'assainissement essentielles

Cette catégorie comprend les installations secondaires construites dans les communautés pour répondre aux besoins en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Elles comprennent les sources et les réservoirs, les systèmes d'adduction d'eau, les étangs, les systèmes communautaires d'approvisionnement en eau, les stations de pompage, les puits tubulaires profonds, les conduites d'assainissement, les systèmes d'élimination des déchets, les usines de compostage, etc. Ces installations et services sont également du ressort de l'équipe chargée de l'évaluation du sous-secteur Eau et assainissement. Une attention particulière sera portée aux chevauchements éventuels. Systèmes électriques vitaux

Il s'agit des systèmes et installations qui permettent aux communautés éloignées et hors réseau de subvenir à leurs besoins énergétiques grâce à la production locale d'énergie, notamment renouvelable. Ils comprennent les usines de production de biogaz, les systèmes de gazéification de la biomasse, les systèmes privés de production d'électricité grâce à l'énergie solaire photovoltaïque et les dispositifs techniques similaires à faible coût administrés par la communauté. Une attention particulière sera portée aux chevauchements éventuels avec l'évaluation menée par l'équipe du sous-secteur Énergie et électricité.

e. Systèmes de communication essentiels

Cette catégorie regroupe les petites installations communautaires axées sur les technologies de l'information et de la communication, qui visent à répondre aux besoins en matière d'information, de communication et d'alerte rapide de la communauté. Elles comprennent les télécentres communautaires, les systèmes d'alerte rapide, ainsi que les systèmes et dispositifs de communication communautaires (radios locales notamment). Une attention particulière sera portée aux chevauchements éventuels avec les travaux de l'équipe en charge du sous-secteur Transport et télécommunications.

Les catastrophes peuvent gravement endommager les infrastructures communautaires, dont les actifs sont rattachés à des secteurs divers, pour des usages communautaires variés.

DESCRIPTION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA PRISE DE DÉCISION

Les mécanismes de gouvernance et les processus sociaux concernent les institutions, politiques et procédures relatives à la gouvernance des infrastructures communautaires, ainsi que les organisations et réseaux qui participent à leur construction et à leur entretien. Ce volet de l'évaluation consiste à identifier les institutions principales, notamment les ONG, les autorités locales et nationales, les politiques relatives aux infrastructures communautaires, les réseaux sociaux formels et informels, les moyens de subsistance ainsi que les aspects socio-culturels et ethniques y afférents. Il convient d'étudier les mécanismes de gouvernance et les processus sociaux à l'œuvre dans les régions touchées, de connaître leur fonctionnement et leur rôle de soutien aux infrastructures, afin d'évaluer l'ampleur des dommages subis et leur impact sur le relèvement des infrastructures plus importantes. Il convient également d'évaluer l'organisation sociale de la communauté afin de connaître les capacités locales en matière de relèvement et d'examiner les modalités de collaboration et les partenariats qui pourront appuyer les interventions de relèvement.

EXIGENCES RELATIVES AUX DONNÉES DE RÉFÉRENCE

L'évaluation complète de l'impact d'une catastrophe sur les infrastructures communautaires nécessite d'examiner les caractéristiques principales du secteur Infrastructures avant la crise, aux fins de comparaison. Les données de référence relatives aux infrastructures communautaires peuvent être similaires aux informations collectées par les autres groupes du secteur Infrastructures (Transport et télécommunications, Énergie et électricité, Eau et assainissement, Industrie, Commerce, etc.) et peuvent comprendre les éléments suivants:

1. Caractéristiques (géographiques, spatiales) et capacités des diverses composantes.
2. Informations/données relatives à la couverture des services, notamment en termes de population, d'utilisateurs et de composantes des infrastructures communautaires.
3. Informations sur la gouvernance des infrastructures communautaires, y compris les mécanismes de gestion communautaire, les processus sociaux, les organisations et les institutions sociales, notamment les ONG et les organisations à base communautaire qui participent à la prise de décision, à la conception, à la construction, au financement et à l'entretien quotidien des infrastructures communautaires.
4. Informations sur les sources de financement (fonds communautaires, fonds des ONG, etc.) des infrastructures communautaires.
5. Informations relatives au périmètre des infrastructures communautaires à savoir tous types de biens communs administrés par la communauté et non financés par le gouvernement, toutes les infrastructures officiellement mises en œuvre, ainsi que les projets et plans adoptés. Ces derniers sont particulièrement importants, dans la mesure où ils peuvent être adoptés puis intégrés à la démarche de relèvement.
6. Conditions générales des régions touchées avant la catastrophe c'est-à-dire les caractéristiques démographiques, les données relatives aux structures socio-économiques de base, et les conditions socio-économiques (pauvreté, indice du développement humain, etc.).
7. Contexte institutionnel et politique: il convient de s'assurer que la planification du relèvement et les besoins y afférents observent les lois et les politiques (ainsi que les instruments internationaux) applicables au sous-secteur.

La collecte des données sur le terrain doit être menée en collaboration avec les autres équipes sectorielles aux fins d'une utilisation homogène et optimale des informations et des résultats conjoints. Les données secondaires collectées doivent faire l'objet d'une analyse approfondie afin d'identifier les insuffisances et les irrégularités qu'il convient de pallier dès le début de la collecte des données sur le terrain.

SOURCES DES DONNÉES DE RÉFÉRENCE

Il est à noter que les infrastructures communautaires comprennent souvent des installations ad hoc complémentaires et construites à part, lesquelles ne font la plupart du temps l'objet d'aucun enregistrement officiel; des visites sur le terrain et des rencontres avec les hommes et les femmes des populations touchées sont donc nécessaires pour compléter les données collectées.

Les moyens de subsistance dépendent parfois étroitement des infrastructures communautaires; à cet égard, l'examen des données de référence relatives aux moyens de subsistance (le cas échéant) peut constituer une source intéressante d'informations qualitatives sur les types d'infrastructures communautaires ainsi que sur leur concentration dans les communautés sinistrées. L'agence ou le bureau national de statistique mène régulièrement des enquêtes nationales auprès des ménages; elles constituent une source utile de données ventilées sur les ménages, notamment sur leurs professions et leurs moyens de subsistance. Les enquêtes sur la santé et la nutrition des ménages (le cas échéant) fournissent des informations utiles sur les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Il est important que les données sur la démographie, les activités professionnelles et les moyens de subsistance soient ventilées en fonction du sexe pour mieux connaître les caractéristiques sexo-spécifiques des besoins et des priorités en matière d'infrastructures communautaires. Ainsi, dans les zones de peuplement à faible revenu, les femmes sont souvent les principales gestionnaires des petits commerces et des micro-entreprises présentes sur les marchés, ce qui les rend d'autant plus vulnérables face au risque de destruction. La remise en état des marchés bénéficiera clairement aux femmes et à leurs familles.

Des rapports ou des études spécifiques portant sur les capacités, les risques et les vulnérabilités des communautés de la région touchée sont parfois disponibles auprès des organisations à base communautaire, des ONG ou des institutions gouvernementales locales. Ces rapports peuvent fournir des informations intéressantes sur les ressources communautaires, en particulier sur les infrastructures.

Le sous-secteur Infrastructures communautaires est fortement tributaire des données cartographiques pour mesurer l'ampleur des dommages et planifier le relèvement. Les supports nécessaires comprennent notamment des cartes de la topographie, du relief, des ressources naturelles, des constructions ainsi que des espaces réservés au commerce, aux loisirs et aux activités sociales. Plusieurs organismes sont en mesure de fournir des cartes, des images satellites et des données géographiques, en particulier:

- La section de la Cartographie des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement d'applications satellitaires opérationnelles (UNOSAT). Il convient de coordonner les demandes formulées auprès de ces organismes entre les partenaires concernés afin que chaque partie prenante ait accès aux mêmes renseignements;
- Le système d'information géographique (SIG) a pour mission de générer, de traiter, d'analyser et de représenter des données géo-spatiales sur des cartes numériques;
- Les cartes en ligne et les logiciels d'information géographique tels que Google Earth (superposition d'images satellite et de photographies aériennes) peuvent s'avérer utiles pour visualiser les régions sinistrées ou exposées. D'autres réseaux collaboratifs, également disponibles gratuitement en ligne, peuvent constituer une source efficace de données participatives (c.-à-d. qui résultent de la contribution des internautes), lesquelles seront utiles pour cartographier les infrastructures physiques et sociales.

COLLECTE DES DONNÉES ET ÉCHANTILLONNAGE

La taille de l'échantillon étudié est fonction de la stratégie convenue avec les autres équipes sectorielles dans le but d'alléger les contraintes logistiques et d'optimiser l'utilisation des ressources collectives. L'échantillon retenu doit être représentatif et inclure des communautés dont les infrastructures ont été touchées à des

degrés divers (dommages légers, modérés et sévères). Au niveau communautaire, l'évaluation doit couvrir toute la zone géographique et prendre en compte tous les petits systèmes, infrastructures, et installations non évalués par les équipes en charge des autres secteurs et sous-secteurs.

ÉVALUATION DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE

EFFETS SUR LES INFRASTRUCTURES ET LES ACTIFS PHYSIQUES

L'impact général de la catastrophe sur les infrastructures communautaires des régions sinistrées doit comprendre les dommages suivants, causés aux composantes des infrastructures communautaires:

- **Routes d'accès communautaires:** routes, chemins et sentiers communautaires permettant d'accéder aux artères nationales ou au réseau routier local (routes de campagne, sentiers communautaires en terre battue, chemins de traverse, etc.).
- **Structures secondaires:** ce sont des petites structures auxiliaires à faible coût installées à diverses fins communautaires (systèmes de drainage, buses de drainage, dalots, passerelles, murs de soutènement, protection des terrains en pente, jetées, petits remblais ou murs de protection et petits barrages en remblai, etc.).
- **Infrastructures socio-économiques:** ces petites installations résultent d'initiatives locales visant à assurer la prospérité socio-culturelle et économique de la communauté (petits marchés et installations connexes, notamment allées, cabanons, systèmes de drainage, magasins communautaires, centres de ressources communautaires, lieux de culte, cimetières, aires de jeux, etc.).
- **Systèmes communautaires d'approvisionnement en eau et d'assainissement:** cette catégorie comprend les installations communautaires secondaires construites pour répondre aux besoins en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement (sources et réservoirs, systèmes d'adduction d'eau, étangs, systèmes communautaires d'approvisionnement en eau, stations de pompage et puits tubulaires profonds, conduites d'assainissement, systèmes d'élimination des déchets et usines de compostage, etc.).
- **Systèmes de communication et d'alerte rapide:** cette catégorie regroupe les petites installations communautaires axées sur les technologies de l'information et de la communication, qui visent à répondre aux besoins de la communauté en matière d'information, de communication et d'alerte rapide (télécentres communautaires, systèmes d'alerte rapide, systèmes de communication communautaires).
- **Installations communautaires de production d'électricité non conventionnelle:** il s'agit des systèmes et installations qui permettent aux communautés éloignées et hors réseau de subvenir à leurs besoins énergétiques grâce à la production locale d'énergie, notamment renouvelable (usines de production de biogaz, systèmes de gazéification de la biomasse, systèmes privés de production d'électricité grâce à l'énergie solaire photovoltaïque et dispositifs techniques similaires à faible coût administrés par la communauté).
- **Petites et micro-entreprises gérées par la communauté:** ce sont les petites entreprises gérées par les ménages ou par la communauté; elles sont particulièrement exposées au risque de catastrophe, qui se traduirait par la destruction de leur stock et de leurs équipements. Les chances de survie de ces micro-entreprises face au ralentissement économique consécutif à la catastrophe sont minces (activités de tissage et d'artisanat, fabrication de poteries, usines de transformation du poisson, installations de décorticage du riz et usines agro-alimentaires, etc.).

EFFETS SUR LA PRODUCTION, LA FOURNITURE ET L'ACCESSIBILITÉ DES BIENS ET SERVICES

Les infrastructures communautaires peuvent être sévèrement endommagées en cas de catastrophe, ce qui risque de perturber les activités communautaires essentielles à la subsistance des habitants. Les dommages peuvent être les suivants:

- Destruction des routes communautaires et des voies d'accès, ce qui perturbe l'accès à la communauté et les opérations de secours (remarque: l'équipe Infrastructures procédera à l'évaluation des routes externes).
- Perturbation des activités socio-économiques et culturelles, se traduisant par des pertes économiques considérables au sein de la communauté.
- Perturbation des réseaux d'information et de communication, qui entraîne l'isolation des communautés et retarde ou empêche l'arrivée des secours.
- Endommagement ou destruction des installations de drainage, d'approvisionnement en eau et d'assainissement, susceptible d'entraîner une hausse des risques sanitaires dans la communauté.
- Destruction des petites et moyennes entreprises communautaires se traduisant par des pertes financières et la perturbation des marchés des régions sinistrées; risque de pénurie importante des ressources essentielles à la subsistance des victimes.

EFFETS SUR LA GOUVERNANCE ET LA PRISE DE DÉCISION

L'évaluation du contexte local comprend l'examen de la nature et de l'ampleur des effets de la catastrophe sur les mécanismes de gouvernance, notamment les organisations pilotées par la communauté, les ONG, les organisations à base communautaire, les autorités locales, les institutions gouvernementales compétentes (p. ex., ministère des Travaux publics), ainsi que le cadre politique. Les incidences sur la gouvernance sont les suivantes:

- Perturbation de la prestation des services gouvernementaux et communautaires de construction et d'entretien des routes et des infrastructures.
- Perturbation de la prestation des services gouvernementaux et communautaires de construction et de gestion des systèmes d'adduction d'eau et d'assainissement et interruption des services d'eau et d'assainissement.
- Perturbation des activités culturelles et religieuses et des processus communautaires (débat, mécanismes de prise de décision et de protection) et socio-culturels.
- Perturbation des entreprises locales et de l'activité économique.
- Perturbation des mécanismes locaux de partage et de gestion de l'information.

EFFETS SUR LES RISQUES ET LES VULNÉRABILITÉS

Un élément essentiel de l'évaluation consiste à identifier les risques immédiats qui pèsent sur les communautés touchées, en particulier les nouvelles menaces qui risquent d'entraîner une dégradation de leurs conditions de vie si les mesures nécessaires ne sont pas prises rapidement. Il convient d'identifier les mesures prioritaires de réduction des risques et de préparation afin d'éviter une autre catastrophe ou la dégradation des conditions de sécurité présentes. Les risques imputables à l'impact de la catastrophe sur les infrastructures communautaires incluent notamment:

- Le risque d'aggravation des vulnérabilités; le risque accru de perte de revenus et de biens; les risques d'exploitation sociale; les risques sanitaires, etc.;
- Les risques sanitaires et la hausse du prix de l'eau;
- Le risque d'augmentation du coût des services socio-culturels; le risque accru de comportement anti-social, etc.;
- Le risque de hausse du prix des matières premières essentielles;
- Le risque accru de blocage des informations et d'isolation de la communauté; le risque d'augmentation du coût des services d'information.

ESTIMATION DE LA VALEUR DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE

ÉVALUATION DES DOMMAGES ET DES EFFETS SUR LES FLUX ÉCONOMIQUES

L'évaluation des dommages causés aux infrastructures communautaires doit être basée sur le coût de réparation ou de remplacement exprimé en valeur actualisée. La valeur des dommages correspond aux coûts de réparation ou de remplacement des actifs physiques détruits, en partant du principe que les caractéristiques et les normes de conception restent inchangées et en se basant sur les coûts unitaires pratiqués au moment de la catastrophe.

Selon le type d'infrastructure et la nature des interventions de relèvement nécessaires, et en concertation avec les experts locaux, l'équipe d'évaluation doit pouvoir définir les seuils pour chaque catégorie de dommages (« légers », « partiels » et « destruction totale »), et ce pour chaque type d'infrastructure communautaire. Certains pays ont recours à une règle empirique selon laquelle les dommages qui affectent entre 0 et 15 % de l'infrastructure ou du bien concerné sont dits « légers » et peuvent être facilement réparés par la communauté; entre 15 et 60 %, les dommages sont dits « partiels » (de « modérés » à « très importants »); entre 60 et 100 %, il s'agit d'une « destruction totale » (« sévère » à « très sévère »): ces deux derniers paliers nécessitent une aide extérieure pour la réparation et la reconstruction.

Le tableau 1 (voir en annexe) présente une méthode simple d'évaluation des dommages et des variations des flux associées selon le type d'infrastructure communautaire. Il convient de n'évaluer que les infrastructures qui résultent d'initiatives informelles et fonctionnent de façon autonome au niveau communautaire (les infrastructures du système formel ne sont pas concernées).

ÉVALUATION DES EFFETS SUR LES FLUX ÉCONOMIQUES

Pour estimer les effets indirects ou les pertes économiques qui résultent de l'impact de l'événement sur les infrastructures communautaires, il convient d'évaluer le degré de perturbation de la fourniture des biens et services, de même que la disponibilité et les prix des matières premières et des facteurs de production au niveau communautaire (exprimés en valeur actualisée) pendant la période qui suit la catastrophe et jusqu'à la reprise normale des services (niveau antérieur à la crise). Ces effets indirects comprennent par exemple les pertes de production qui résultent des pertes d'exploitation ou des surcoûts engendrés par la perturbation des transports en raison des dommages causés aux routes communautaires. L'impact sur les flux économiques peut également comprendre des surcoûts liés à l'approvisionnement compte tenu de l'insuffisance des matières premières, de la perturbation de l'approvisionnement ou de la hausse des prix des matières premières utilisées en tant que facteurs de production, jusqu'à l'élaboration d'une solution durable.

Outre la destruction des biens, il convient d'estimer l'impact sur les flux économiques en examinant les effets suivants:

- Coûts de la démolition et du déblaiement
- Coûts de la sécurisation des infrastructures communautaires, y compris les travaux de stabilisation du sol, de protection des habitations ou de renforcement des structures
- Coûts des installations temporaires mises en place pendant la construction ou la réparation des infrastructures

Il n'existe pas de règle unique pour le chiffrage des infrastructures communautaires, qui varie selon les infrastructures et les régions. Dans la mesure où la réhabilitation ou la reconstruction des infrastructures communautaires nécessite parfois une main-d'œuvre nombreuse et des ressources disponibles localement, leur coût sera fortement dépendant des salaires et des prix pratiqués localement ainsi que des matériaux et équipements disponibles à proximité. Le prix unitaire (ou « barème tarifaire ») des composantes les plus communes est généralement disponible auprès du service technique ou des ingénieurs des administrations locales. Dans de nombreux pays en développement, le service ou la cellule d'ingénierie du ministère des Collectivités locales tient à jour des barèmes tarifaires pour les infrastructures locales des différentes régions. Le ministère des Travaux publics constitue une autre source d'information possible. Si le prix d'une certaine infrastructure n'est pas disponible, l'ingénieur (ou l'expert technique) de l'équipe d'évaluation doit, en concertation avec la communauté, déterminer celui-ci sur la base des interventions et des ressources qui ont été nécessaires à chaque étape de sa construction.

Si l'objet de l'évaluation des dommages et des variations des flux n'est pas de fournir des informations ultra-précises, il convient en revanche de veiller à l'exhaustivité de l'évaluation s'agissant de sa portée et de la prise en compte de l'ensemble des conséquences de la catastrophe (socio-économiques, environnementales, impact sur les moyens de subsistance communautaires).

Les membres de l'équipe d'évaluation peuvent décider de mener des enquêtes rapides par sondage pour connaître l'impact de la destruction partielle ou totale des actifs physiques de la communauté sur les flux d'activité de celle-ci et/ou de ses membres. Cette approche est intéressante dans la mesure où les données collectées permettent d'estimer l'impact de la catastrophe sur les revenus nets des individus. Il peut être utile de se rapprocher de l'équipe du sous-secteur Emploi et moyens de subsistance.

ÉVALUATION DE L'IMPACT D'UNE CATASTROPHE

IMPACT MACRO-ÉCONOMIQUE

Il est à noter que les effets de la catastrophe sur les infrastructures communautaires n'ont en principe aucun impact économique significatif sur le PIB, sauf en cas d'adoption par le gouvernement d'une mesure fiscale visant à financer en partie la réhabilitation des infrastructures endommagées ou détruites, se traduisant par une hausse des dépenses publiques pour l'exercice budgétaire en cours.

COORDINATION ET THÈMES TRANSVERSAUX EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

La présente section porte sur la coordination et les liens entre les secteurs; les thèmes transversaux relatifs au sous-secteur Infrastructures communautaires sont également abordés. L'évaluation doit faire état des solutions qui seront mises en place pour répondre à ces questions au cours du relèvement et établir des passerelles avec les autres équipes sectorielles pour veiller à leur bonne prise en compte dans la stratégie de relèvement. L'évaluation et la réparation de certains biens étudiés par l'équipe du sous-secteur Infrastructures communautaires peuvent faire partie des prérogatives d'autres équipes sectorielles. La coordination entre les secteurs est donc indispensable dès le début de l'évaluation pour éviter tout chevauchement. Il est particulièrement important de s'assurer que l'évaluation des infrastructures communautaires vienne enrichir les travaux des autres équipes au lieu d'empiéter sur ces derniers, de façon que l'évaluation et la planification du relèvement soient les plus holistiques possible.

COORDINATION INTERSECTORIELLE

La coordination du relèvement des infrastructures communautaires s'accompagne d'un certain nombre de difficultés. En effet, le relèvement des infrastructures communautaires est un processus essentiellement piloté par la communauté. Toutefois, les capacités de coordination des communautés vulnérables des pays en développement souffrent de lacunes considérables.

L'efficacité de la coordination est critique pour l'évaluation, la planification et la mise en œuvre du relèvement des infrastructures communautaires, notamment pour les trois raisons suivantes:

Liens entre les secteurs	Dans la mesure où les infrastructures communautaires concernent de nombreux secteurs, leur relèvement doit être aligné sur les plans des autres secteurs. Ainsi, les infrastructures endommagées d'un centre d'apprentissage communautaire doivent être réparées ou reconstruites conformément au plan de relèvement national du secteur Éducation. L'harmonisation est nécessaire pour s'assurer de la reprise des services éducatifs dans la communauté une fois la restauration de l'école achevée. Le relèvement des autres types d'infrastructures communautaires (p. ex., centres de santé primaire, réseaux routiers primaires ou secondaires, etc.) nécessite une coordination similaire.
Cohérence et harmonisation	Dans le contexte du développement national, les infrastructures communautaires sont une copie – à petite échelle – du système des infrastructures nationales; il est donc important de veiller à ce que leur relèvement soit cohérent avec le plan de relèvement national du secteur Infrastructures. À cet égard, la coordination avec l'équipe d'évaluation des infrastructures principales est impérative pour harmoniser les configurations techniques, garantir la cohérence de la planification et, surtout, éviter tout double comptage des dommages et des pertes.
Besoins de relèvement des moyens de subsistance	Le relèvement des infrastructures communautaires et celui des moyens de subsistance des communautés sinistrées sont indissociables. Dans les faits, le relèvement des infrastructures communautaires s'est avéré le levier le plus efficace pour créer des emplois pour les personnes pauvres et capter des financements vers les économies locales. Une coordination efficace avec l'équipe Emploi et moyens de subsistance est donc essentielle pour identifier les interventions prioritaires qui favoriseront le relèvement rapide de l'économie locale.

De plus, l'efficacité et la qualité des échanges avec les communautés touchées, les institutions locales et les parties prenantes ont beaucoup à gagner d'une bonne coordination intersectorielle. Des réunions et des consultations organisées sans coordination préalable sont souvent source de confusion et d'incohérences en

matière d'information. Une meilleure coordination entre les groupes sectoriels permet d'optimiser la logistique et d'économiser du temps et des ressources. L'annexe II fournit des informations supplémentaires sur les objectifs de la coordination et les difficultés associées.

GENRE ET ÉGALITÉ SOCIALE

L'égalité sociale est un élément fondamental des interventions de relèvement car les catastrophes touchent les différents groupes de personnes de diverses façons. Les processus de relèvement ont le pouvoir d'accentuer les inégalités sociales ou au contraire de favoriser une plus grande égalité entre différents groupes sociaux (p. ex., personnes âgées, orphelins, enfants seuls ou fratries séparées, foyers dirigés par un enfant) basés sur l'âge, l'origine ethnique ou le sexe. La question du genre est particulièrement importante car les femmes et les hommes possèdent des ressources et adoptent des stratégies d'adaptation différentes, qu'il convient de comprendre et d'intégrer dans le plan de relèvement. Par ailleurs, les femmes et les filles font souvent l'objet de discriminations et sont exclues des processus décisionnels relatifs aux besoins et aux priorités en matière d'infrastructures communautaires. Du fait de leur manque relatif de mobilité et de leur dépendance envers les autres, les personnes âgées et les jeunes sont particulièrement exposés aux dangers et très vulnérables aux catastrophes. De la même façon, le risque d'être exclus des opérations de secours et de relèvement est particulièrement élevé pour ces groupes, qui nécessiteront souvent des moyens et des approches spécifiques.

L'Organisation mondiale de la Santé estime que 7 à 10% de la population mondiale vit avec une certaine forme de handicap. Ces groupes sont extrêmement vulnérables face aux catastrophes et requièrent des niveaux élevés de prise en charge et d'appui afin de se remettre de la perte des soins et de l'environnement stable dont ils dépendent habituellement. Le cas échéant, il convient d'appliquer le principe de la conception universelle dans les plans d'amélioration des infrastructures communautaires. Ce principe veut que tout le monde (pas seulement les personnes handicapées) traverse des périodes caractérisées par une altération des capacités, notamment au cours de l'enfance, de la maladie et de la vieillesse. À ce titre, il est important que les actifs physiques construits remplissent les critères d'accessibilité, de sécurité et de respect de l'environnement pour que chacun puisse y accéder facilement.

RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

Le relèvement des infrastructures communautaires doit favoriser la résilience et la durabilité des installations afin de protéger les habitants et leurs moyens de subsistance face aux chocs futurs. En conséquence, la stratégie de réduction des risques doit occuper une place centrale dans le processus de relèvement afin de gérer les risques de catastrophe existants et atténuer les risques futurs de façon efficace.

La faiblesse des infrastructures communautaires par rapport aux autres structures locales leur confère une importante vulnérabilité en cas de catastrophe, qui touche également la communauté. Le tableau présenté dans l'annexe II montre l'impact global des risques sur les infrastructures communautaires.

Il n'est pas toujours possible de mener une évaluation technique approfondie de la vulnérabilité structurelle dans le cadre du PDNA. Pour mener à bien sa mission, l'équipe peut avoir recours à l'observation et/ou à des enquêtes structurelles. La première est souvent plus facile à mettre en œuvre dans le contexte du relèvement des infrastructures communautaires, dont elle permet d'évaluer l'état en examinant leur nature, leur âge et leur solidité, ainsi que les conditions environnementales et le risque sismique du site. Les autres méthodes fondées sur l'observation comprennent notamment:

- l'analyse de la conception et de la configuration technique, notamment structure, dimensions, géométrie des composantes, espacements, systèmes de répartition des charges, etc.;
- l'inspection et la cartographie détaillée des dommages structurels, p. ex., effritement, craquelures, fissuration et caractéristiques associées, corrosion, décoloration, etc.;

- l'évaluation de la qualité de la construction;
- l'évaluation de l'exécution;
- l'inspection des matériaux utilisés et de leur qualité.

Les interventions/étapes présentées ci-après visent à favoriser la résilience en matière de relèvement des infrastructures communautaires:

- Renforcer les capacités de la communauté en vue d'élaborer un plan de réduction des risques de catastrophe au niveau communautaire en s'appuyant sur la cartographie systématique des biens, des vulnérabilités et des risques. Il faut considérer le relèvement du sous-secteur comme un condensé du plan de réduction des risques de catastrophe, qui doit donc viser le renforcement des capacités communautaires et la promotion de la résilience.
- Mener une évaluation approfondie des risques communautaires en impliquant diverses parties prenantes locales. Consulter la population locale sur la prévention des risques de catastrophe ultérieure et sur la protection des habitants et des moyens de subsistance de la communauté en cas de choc. Mettre en place un vaste processus consultatif au niveau local pour connaître et évaluer les moyens d'atténuation des risques à disposition des parties prenantes locales.
- S'appuyer sur les résultats de l'évaluation des risques pour élaborer, en concertation avec la communauté, un plan de réduction des risques de catastrophe intégrant des mesures structurelles au niveau local (p. ex., construction de petites structures de protection contre les inondations).
- Prendre en compte les risques de catastrophe existants et prendre les dispositions nécessaires en vue de la construction d'infrastructures à l'épreuve des risques (p. ex., conformité avec les codes de construction, prise en compte du niveau maximal d'inondation et de la vitesse maximale du vent enregistrés).
- S'assurer que les communautés connaissent et savent utiliser les matériaux et les techniques de construction à l'épreuve des risques.
- Prévoir une évaluation des sites abritant les infrastructures communautaires importantes telles que les pompes à eau, les systèmes de drainage, les usines de compostage des déchets solides, etc.
- Veiller à ce que les fabricants et les fournisseurs de matériaux de construction comme le ciment, l'acier, etc., fournissent des informations, des outils et des conseils en vue d'une utilisation adaptée (p. ex., mise à disposition de gants et de chaussures de protection pour l'utilisation du ciment, informations techniques sur le mélange et le séchage du ciment, etc.).
- Aider les petits entrepreneurs à élaborer des plans d'urgence individuels.

STRATÉGIE DE RELÈVEMENT SECTORIELLE

La stratégie de relèvement doit être alignée sur la législation nationale ainsi que sur les politiques et les stratégies existantes en matière de développement sectoriel. Il convient en outre de suivre les bonnes pratiques existantes.

VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS

La vision correspond à la finalité du relèvement à long terme du sous-secteur Infrastructures communautaires; celui-ci doit comprendre des mesures visant à améliorer la performance du secteur et à renforcer la résilience des communautés à l'aide de technologies et de pratiques adaptées.

Il convient de définir les principes directeurs du relèvement des infrastructures communautaires afin de renseigner la stratégie de relèvement sectoriel et de garantir l'efficacité, la transparence et la responsabilité de la démarche. Il appartient à l'équipe d'évaluation de convenir de ces principes sous la supervision du gouvernement. Ces derniers pourront comprendre les éléments suivants:

- Répondre aux besoins et aux priorités spécifiques des femmes et des hommes de tous âges au sein de la population touchée.
- Identifier les populations les plus vulnérables et les plus touchées et leur accorder une attention particulière en s'assurant de leur pleine participation aux décisions portant sur leurs besoins et leurs priorités.
- Restaurer les aptitudes et les capacités.
- Soutenir les processus de relèvement spontanés.
- S'assurer de l'appropriation et de la direction de la stratégie de relèvement des infrastructures au niveau national.
- Travailler en partenariat avec la société civile, les donateurs, les ONG, la Banque mondiale et les autres organismes des Nations Unies.
- Entretenir les synergies avec les interventions humanitaires et les objectifs de développement.
- Prendre en compte et appuyer les stratégies nationales de planification urbaine, de développement des régions rurales et de développement durable.
- Renforcer les plans nationaux et locaux de réduction des risques de catastrophe.

Si la conception des infrastructures communautaires relève essentiellement de normes d'ingénierie et de dispositions techniques, les considérations techniques suivantes sont également importantes:

- Adapter le plan de relèvement au contexte et au site, et assurer la conformité aux normes et aux dispositions légales applicables dans les régions touchées.
- Concevoir les infrastructures conformément aux directives existantes en matière de planification et de construction, aux plans directeurs et aux projets prévus (le cas échéant).
- S'appuyer sur les ressources locales, à savoir les matériaux et les connaissances disponibles localement.
- Penser aux possibilités de recyclage et de réutilisation des matériaux de construction provenant des débris ou des décombres après la catastrophe.
- Tenir compte des questions de genre et des besoins culturels.

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Afin de prendre en compte les besoins et les attentes des communautés locales, il convient de soumettre à leur jugement les choix relatifs à la conception des infrastructures. La démarche doit tenir compte des pratiques locales en matière de réduction des risques ainsi que des mécanismes d'adaptation communautaires. Il convient de privilégier des approches de conception polyvalentes, en se basant sur les caractéristiques

communes des zones de peuplement denses et à faible revenu, notamment les risques environnementaux et le manque d'espace. La maintenance est une composante à part entière du cycle de vie des infrastructures; il convient donc de privilégier une forme d'entretien par la communauté associant simplicité de mise en œuvre et durabilité.

La mobilisation des hommes et des femmes des communautés dans le cadre d'un processus consultatif et participatif visant à la bonne prise en compte de leurs perspectives et de leurs besoins spécifiques, dans le respect de la sagesse locale et des savoirs traditionnels, constitue l'une des principales difficultés auxquelles se heurte le processus d'évaluation des besoins. Le plan de relèvement doit refléter les besoins et les priorités de la communauté, car la réussite du relèvement des infrastructures communautaires dépend d'elle en grande partie ainsi que de ses capacités en matière de planification, de programmation, de mise en œuvre et de suivi au cours du relèvement.

Si l'autonomisation des communautés est une longue évolution, la démarche de planification du relèvement des infrastructures communautaires doit exploiter toutes les opportunités de renforcement des capacités et d'autonomisation des communautés.

BESOINS EN MATIÈRE DE RECONSTRUCTION, DE RELÈVEMENT ET D'AMÉLIORATION

Les résultats de l'évaluation doivent conduire à la définition des besoins de relèvement du sous-secteur Infrastructures communautaires, dont les plus courants sont présentés dans la liste ci-dessous (il est à noter qu'ils ne s'appliquent pas nécessairement à toutes les situations de catastrophe):

- Réparation ou reconstruction des actifs physiques détruits aux fins de la reprise sûre et efficace des activités communautaires
- Rétablissement de la prestation des services et de l'accessibilité des biens et services
- Restauration de la gouvernance et des processus sociaux
- Gestion des risques immédiats et reconstruction « en mieux »
- Mesures de relèvement du développement humain

TYPES DE PROGRAMMES DE RELÈVEMENT

Les priorités de relèvement des infrastructures communautaires varient selon le contexte et surtout selon le type de catastrophe et l'ampleur de ses effets. Le relèvement des infrastructures communautaires inclut généralement les activités décrites ci-après, notamment au début du processus. L'objet de cette liste n'est pas de présenter les étapes à suivre de façon systématique mais de fournir un panorama des champs d'intervention possibles; il convient de définir les domaines prioritaires puis de les intégrer au plan général de relèvement.

DÉBLAIEMENT ET RESTAURATION DE L'ACCÈS AUX SITES COMMUNAUTAIRES

L'évacuation des débris et des décombres qui résultent de la catastrophe est nécessaire pour dégager les voies d'accès à la communauté. Souvent urgentes, car elles facilitent les opérations de sauvetage et de secours, ces interventions permettent en outre de créer des emplois temporaires pour les populations sinistrées. L'enlèvement des débris et des décombres doit s'effectuer conformément aux règles et aux normes environnementales existantes. Il convient de conserver les matériaux de construction susceptibles d'être réutilisés lors de la phase de relèvement et de reconstruction.

MISE EN ŒUVRE DE MESURES DE SÉCURITÉ AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

L'évaluation des risques présents dans toutes les zones exposées aux aléas environnementaux et naturels doit précéder toute démarche de restauration. Il convient d'élaborer des plans de prévention des aléas naturels qui intègrent (i) l'évaluation quantitative des risques, (ii) l'identification des enjeux, (iii) la cartographie des zones à risque qui en résulte (terrains non constructibles ou sous certaines conditions seulement), et (iv) les recommandations relatives à l'atténuation de ces risques. Dans la mesure du possible, il convient d'effectuer en priorité les travaux de consolidation des sols et de construction des murs de soutènement, avant de procéder à la reconstruction des autres structures.

RESTAURATION ET AMÉLIORATION DES RÉSEAUX ROUTIERS ET DES ESPACES PUBLICS COMMUNAUTAIRES

Les interventions doivent porter sur la réparation, la reconstruction et l'amélioration des réseaux routiers communautaires, y compris la construction d'installations de drainage adaptées et d'autres infrastructures de connexion et de protection. La réparation et la restauration parcellaires des routes suite à des catastrophes récurrentes ne sont ni rentables ni économiquement durables. La planification de la restauration des infrastructures – notamment routières – doit tenir compte des espaces publics urbains. La réhabilitation et la dynamisation des espaces publics sont essentielles à la bonne intégration sociale des environnements urbains. Les espaces publics situés à proximité des zones de peuplement informel à densité élevée représentent une opportunité de revenu et sont à ce titre particulièrement appréciés.

RESTAURATION DES INSTALLATIONS D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT

S'agissant des infrastructures communautaires d'approvisionnement en eau et d'assainissement qui ne relèvent pas du plan de relèvement du secteur WASH, il convient de prendre en compte les interventions suivantes: nettoyage des étangs et des sources, réinstallation de stations de traitement des eaux usées, construction de puits tubulaires, réparation des systèmes d'adduction d'eau, mise en place de systèmes de collecte d'eau de pluie, construction d'installations sanitaires adaptées, installation de systèmes d'élimination des déchets solides, etc.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET FORMATION DES COMMUNAUTÉS ET DES POUVOIRS LOCAUX

Le contexte du relèvement est propice à l'adoption d'approches résilientes en matière de développement et d'appui au redressement; le plan de relèvement doit donc s'attacher à renforcer les capacités de la communauté, des autorités locales et des autres parties prenantes en vue de favoriser la sécurité et la résilience des communautés.

Pour cela, il est nécessaire de mettre en place des formations spécialisées sur les techniques et les méthodes de construction sûres et résilientes; ces formations visent les ingénieurs, les maçons, les charpentiers et les autres corps de métier. Le processus de renforcement des capacités doit faciliter l'accès des représentants des administrations locales et des responsables communautaires à des technologies standards offrant une résistance aux catastrophes. Le relèvement devra s'appuyer sur la mise en place d'ateliers et d'événements destinés à sensibiliser la communauté et les représentants du gouvernement local à la construction d'infrastructures locales résilientes.

Le processus de relèvement des infrastructures communautaires peut proposer les activités de formation suivantes:

Groupe visé	Type de formation
Responsables communautaires, représentants de diverses professions au sein de la communauté et parties prenantes locales. Note: s'assurer que les hommes et les femmes sont représentés à parts égales ou tout au moins de façon proportionnelle.	<p>Exemples de formations pendant le relèvement des infrastructures communautaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement des compétences managériales en vue du relèvement • Introduction et sensibilisation aux technologies résistantes aux catastrophes et aux normes de sécurité • Droits des travailleurs, santé, sécurité et environnement • Égalité des sexes dans le cadre du relèvement des infrastructures communautaires • Suivi participatif du relèvement des infrastructures communautaires • Entretien par la communauté • Renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe, y compris l'identification et la cartographie des risques, les solutions d'atténuation et les systèmes d'alerte rapide dans les communautés
Artisans, maçons, techniciens locaux (H/F)	<ul style="list-style-type: none"> • Formation aux techniques et aux méthodes de construction résistantes aux catastrophes • Droits des travailleurs, santé, sécurité et environnement
Responsables locaux, ONG/organisations à base communautaire et parties prenantes locales	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction et sensibilisation aux technologies résistantes aux catastrophes et aux normes de sécurité • Gestion locale des risques de catastrophe
Entrepreneurs et parties prenantes locaux	Acquisition de compétences en micro-entrepreneuriat et en gestion d'entreprise

RECONSTRUCTION « EN MIEUX »

L'évaluation s'attachera à identifier les risques sous-jacents et les mesures qu'il convient d'intégrer au processus de relèvement pour protéger les communautés lors des crises futures. Cette approche vise à réduire les vulnérabilités et à renforcer les capacités pour mieux gérer les risques; les décisions en matière d'urbanisme et de reconstruction devront refléter ces éléments de façon concrète. Les autres objectifs comprennent l'élaboration et l'application de codes de construction, la conformité aux normes et l'inscription des infrastructures informelles de qualité suffisante au registre des actifs nationaux. Grâce à un appui technique et à des mesures proactives, le relèvement des infrastructures communautaires peut aider à neutraliser les causes sous-jacentes des risques et atténuer les vulnérabilités futures. À ce titre, une coordination rapprochée avec l'équipe RRC/Macro-économie est essentielle.

L'évaluation ciblera les technologies et les pratiques qui viendront renforcer la protection des communautés et de leurs infrastructures face à ces risques connus, notamment les connaissances locales et les stratégies d'adaptation positives (qu'il convient de soutenir) comme négatives (qui peuvent être évitées au cours du processus de relèvement). Les mesures identifiées doivent être intégrées à la stratégie de relèvement du secteur et reportées dans le cadre de relèvement national.

Il convient également de tenir compte des technologies et des pratiques de gestion des ressources naturelles, notamment celles qui peuvent influencer sur les causes sous-jacentes des risques et renforcer la résilience des infrastructures communautaires. La gestion améliorée de l'eau pour réduire les inondations, les systèmes de protection des sols par des bandes boisées, des haies brise-vent et des haies vives, en sont quelques exemples.

La reconstruction « en mieux » et la réduction des risques reposent en grande partie sur la sécurité de l’implantation et de la conception des nouvelles infrastructures érigées au cours du processus de relèvement. Pour y parvenir, il convient d’évaluer les éléments suivants:

- Les infrastructures exposées à des risques imminents ou potentiels
- La sécurité du site sur lequel la communauté est implantée et la nécessité éventuelle de déplacer celle-ci; le calendrier et les modalités du déplacement s’il s’avère nécessaire
- Les obstacles éventuels en matière de régime foncier pour garantir l’obtention de terres et d’hébergements sûrs
- La mise en place d’un zonage du littoral ou des berges pour réduire les risques futurs
- Les lois, politiques, réglementations et pratiques de gestion à réformer

PLAN DE RELÈVEMENT SECTORIEL

Conformément aux lignes directrices PDNA relatives à la stratégie de relèvement, le plan de relèvement du sous-secteur Infrastructures communautaires doit suivre un modèle axé sur les résultats et comprendre: (i) les besoins prioritaires; (ii) les interventions nécessaires; (iii) les produits attendus; (iv) les coûts du relèvement; et (v) les objectifs.

Exemple de plan de relèvement axé sur les résultats.

Besoins de relèvement prioritaires	Interventions	Produits attendus	Coûts du relèvement	Objectifs
Soutenir les populations sinistrées grâce à la réparation et la reconstruction des infrastructures communautaires endommagées	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fournir les matériaux de construction 2. Fournir une assistance technique à la reconstruction 3. Appuyer le renforcement des capacités avec des activités de formation 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Reconstruction de 4 marchés 2. Dégagement et réparation de 10 routes et chemins 3. Création de 2 centres de formation et formation de 50 fonctionnaires 	4 330 000 USD	20 000 personnes sinistrées ont de nouveau accès aux infrastructures communautaires de base

PRIORITÉS ET CALENDRIER

L’équipe s’attachera à classer les besoins selon leur degré de priorité et leur horizon (à court, moyen et long terme). L’équipe Infrastructures communautaires (ou, avant elle, l’équipe d’évaluation) pourra définir les critères d’établissement des priorités.

Les besoins immédiats en matière de relèvement des infrastructures communautaires après une catastrophe concernent l’accessibilité du site pour les équipes de secours (avec la réparation temporaire des routes d’accès communautaires) et la restauration des systèmes de communication communautaires pour améliorer la coordination et la gestion des informations. La remise en état des installations d’approvisionnement en eau potable et d’assainissement constitue également une priorité pour atténuer les risques sanitaires secondaires au sein de la communauté sinistrée.

Les objectifs à moyen terme concernent l’appui aux moyens de subsistance et au relèvement économique ainsi que l’amélioration de l’accessibilité des services de base, par le biais de la mise en œuvre systématique d’interventions de relèvement des infrastructures. La stratégie élaborée doit faciliter et compléter les initiatives de relèvement spontanées de la communauté.

locales et des autorités nationales concernées, ainsi que sur la prise en compte des causes sous-jacentes des risques et des vulnérabilités communautaires. Le plan de relèvement devra comprendre le renforcement de capacités spécifiques ainsi que la mise en place de mécanismes institutionnels, afin de favoriser la participation de la communauté aux activités de suivi du relèvement des infrastructures et son rôle de supervision. Il conviendra également de sensibiliser autant que possible les parties prenantes locales et nationales aux normes de sécurité et d’instaurer une culture de la résilience en matière de construction et de maintenance des infrastructures communautaires.

Principaux objectifs des différentes phases du relèvement des infrastructures communautaires

Phase	Horizon	Principaux objectifs
Urgence	2-8 semaines	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer/réparer les installations de communication essentielles pour appuyer les opérations de secours et sauver des vies • Rétablir les réseaux de communication et les systèmes d’alerte rapide pour diffuser les informations et améliorer la coordination • Élaborer des plans de relèvement des infrastructures communautaires à moyen et long terme incluant des modèles, plans et dessins techniques, en veillant à la participation des diverses parties prenantes et en tenant compte des questions relatives à la réduction des risques de catastrophe, à l’égalité des sexes et à l’environnement • Renforcer les capacités des institutions étatiques locales, des ONG et des organisations à base communautaire aux fins de la coordination, de la planification et de la mise en œuvre du relèvement des infrastructures
Moyen terme	2-12 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des interventions de restauration des infrastructures communautaires endommagées • Créer des emplois pour les habitants des communautés touchées • Appuyer la reprise immédiate des activités de subsistance et des opportunités économiques dans la communauté grâce à des interventions ciblées • Soutenir les initiatives communautaires spontanées visant à réparer les structures moins importantes • Construire les bases et maîtriser les prérequis du développement durable à long terme
Long terme	2-18 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités et les mécanismes institutionnels communautaires aux fins de la mise en œuvre et du suivi participatif du programme de relèvement des infrastructures communautaires • Promouvoir les initiatives de sensibilisation de la communauté aux normes de sécurité, à la réduction des risques de catastrophe et instaurer une culture de la résilience dans la communauté

Le plan de relèvement doit tenir compte des consultations menées ainsi que des politiques et des objectifs du développement national. De plus, il est important que le plan de relèvement intègre les considérations suivantes:

- Veiller à ce que les interventions de reconstruction « en mieux » n’empiètent pas sur le programme de développement national et qu’elles ne résultent pas d’initiatives lancées par des experts internationaux ou des partenaires du développement.
- Tenir compte des principaux risques et vulnérabilités évitables qui ont alourdi l’impact/les effets de la crise sur les communautés, les systèmes et les infrastructures.
- Dans la mesure du possible, mettre en place des interventions de reconstruction « en mieux » qui contri-

buent positivement au relèvement.

- Consulter les représentants des autres secteurs pour éviter les recommandations contradictoires, les écarts ou les chevauchements.

CALCUL DES COÛTS

La présente section aborde la méthode de calcul des coûts de la reconstruction et du relèvement sur la base des besoins estimés, et propose des méthodes réalistes d'estimation des coûts de la reconstruction « en mieux ». À noter qu'il faut tenir compte des coûts du relèvement de base, du budget national et des capacités d'absorption du pays.

Il convient de définir clairement toutes les hypothèses, formules et références utilisées pour calculer les coûts unitaires des composantes de chaque ligne budgétaire.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RELÈVEMENT

PARTENARIATS, COORDINATION ET GESTION

La présente sous-section décrit les modalités des principaux partenariats, de la coordination et de la gestion en vue de la mise en œuvre du plan de relèvement du secteur. Celles-ci peuvent comprendre :

- les modalités portant sur la coordination avec le gouvernement, la société civile et le secteur privé;
- les arrangements convenus entre plusieurs groupes thématiques (notamment WASH, Environnement, RRC, Santé);
- les arrangements intragouvernementaux portant sur la gestion du relèvement du secteur;
- les modalités relatives à la gestion interinstitutions (p. ex., création d'une unité de coordination ou équivalent, mise en place d'installations et de services d'appui, tels que les bureaux, les ressources humaines, etc.).

SUIVI ET ÉVALUATION

La présente rubrique s'attachera à décrire la démarche de suivi et d'évaluation du relèvement du secteur, en précisant notamment :

- l'objet du suivi et de l'évaluation;
- les activités de suivi et d'évaluation;
- les instances en charge des activités de suivi et d'évaluation;
- le calendrier des activités de suivi et d'évaluation;
- les méthodes de suivi et d'évaluation;
- les ressources nécessaires et leur affectation.

LIENS AVEC LE DÉVELOPPEMENT

La présente rubrique s'intéresse aux synergies entre le relèvement sectoriel et les objectifs et priorités du pays en matière de développement et souligne l'importance de la cohérence entre le processus de relèvement et les grands objectifs stratégiques de développement sectoriel. Il convient de tenir compte des points suivants :

- Objectifs nationaux pour la réalisation des OMD
- Politiques nationales, stratégies de réduction de la pauvreté et autres instruments principaux en lien avec les infrastructures communautaires
- Instruments de planification du développement des Nations Unies (p. ex., Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement [PNUAD])

HYPOTHÈSES ET CONTRAINTES PRINCIPALES

Cette rubrique s'intéresse aux hypothèses principales qu'il convient de formuler pour assurer la réussite du processus de relèvement sectoriel; y sont également décrites les contraintes majeures qui risquent de se présenter ainsi que les moyens de les surmonter.

ANNEXES

ANNEXE I: CLASSIFICATION GÉNÉRIQUE (TYPOLOGIE) DES INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES DONT DÉPENDENT LES MOYENS DE SUBSISTANCE COMMUNAUTAIRES

Types génériques	Description	Exemples
Routes d'accès communautaires	Routes, chemins et sentiers communautaires permettant d'accéder aux artères nationales ou au réseau routier local	Routes de campagne, sentiers communautaires en terre battue, chemins de traverse, etc.
Structures secondaires	Petites structures auxiliaires à faible coût installées à diverses fins communautaires	Systèmes de drainage, buses de drainage, dalots, passerelles, murs de soutènement, protection des terrains en pente, jetées, petits remblais ou murs de protection, petits barrages en remblai, etc.
Infrastructures socio-économiques	Petites structures qui résultent d'initiatives locales visant à assurer la prospérité socio-culturelle et économique de la communauté	Petits marchés et installations connexes, notamment les allées, les cabanons, les systèmes de drainage, les magasins communautaires, les centres de ressources communautaires, les lieux de culte, les cimetières, les aires de jeux, etc.
Systèmes communautaires d'approvisionnement en eau et d'assainissement	Installations communautaires secondaires construites pour répondre aux besoins en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement	Sources et réservoirs, systèmes d'adduction d'eau, étangs, systèmes communautaires d'approvisionnement en eau, stations de pompage et puits tubulaires profonds, conduites d'assainissement, systèmes d'élimination des déchets et usines de compostage, etc.
Systèmes de communication et d'alerte rapide	Petites installations communautaires axées sur les technologies de l'information et de la communication, qui visent à répondre aux besoins de la communauté en matière d'information, de communication et d'alerte rapide	Télécentres communautaires, systèmes d'alerte rapide, systèmes de communication communautaire, etc.
Installations communautaires de production d'électricité non conventionnelle	Systèmes et installations qui permettent aux communautés éloignées et hors réseau de subvenir à leurs besoins énergétiques grâce à la production locale d'énergie, notamment renouvelable	Usines de production de biogaz, systèmes de gazéification de la biomasse, systèmes privés de production d'électricité grâce à l'énergie solaire photovoltaïque et dispositifs techniques similaires à faible coût administrés par la communauté.

Petites et micro-entreprises gérées par la communauté	Petites entreprises gérées par les ménages ou par la communauté; elles sont particulièrement exposées au risque de catastrophe, qui se traduirait par la destruction de leur stock et de leurs équipements. Les chances de survie de ces micro-entreprises face au ralentissement économique consécutif à la catastrophe sont minces.	Activités de tissage et d'artisanat, fabrication de poteries, usines de transformation du poisson, installations de décorticage du riz et usines agro-alimentaires, etc.
--	---	--

ANNEXE II:TABLEAU DES DOMMAGES CAUSÉS AUX INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

Tableau des dommages et des pertes Composantes des infrastructures communautaires 1/4		Dommages légers 0-15 %	Dommages partiels 15-60 %	Destruction totale 60-100 %	Quantité (nbre d'unités)	Coût de la réparation/ reconstruction	Retombées indirectes (pertes)	Total des dommages et pertes
INFRASTRUCTURES CONNECTIVES	Mobilité							
	Routes d'accès (à la communauté)							
	Routes communautaires (adaptées aux véhicules)							
	Trottoirs							
	Sentiers communautaires (goudronnés)							
	Sentiers (non goudronnés)							
	Pistes cyclables							
	Escaliers							
	Ponts (adaptés aux véhicules)							
	Passerelles (piétons)							
	Marina							
	Autres (précisez)							
	Autres (précisez)							
	Autres (précisez)							
								Sous-total

Infrastructures publiques et commerciales							
Parcs							
Places (espaces ouverts et urbanisés)							
Marchés							
Équipements urbains (cabanons, bancs, poubelles)							
Magasins communautaires							
Centres de ressources							
Lieux de culte/centres religieux							
Aires de jeux							
Installations sportives (y compris terrains)							
Cimetières							
Autres (précisez)							
Autres (précisez)							
Autres (précisez)							
						Sous-total	
Infrastructures de communication							
Réseau informatique							
Télécentres							
Systèmes d'alerte rapide							
Autres (précisez)							
Autres (précisez)							
Autres (précisez)							
						Sous-total	

Tableau des dommages et des pertes Composantes des infrastructures communautaires 2/4		Dommmages légers 0-15 %	Dommmages partiels 15-60 %	Destruction totale 60-100 %	Quantité (nbre d'unités)	Coût de la réparation/ reconstruction	Retombées indirectes (pertes)	Total des dommages et pertes
INFRASTRUCTURES PROTECTRICES	Systèmes de gestion de l'eau							
	Canaux de drainage (constructions en maçonnerie/matériaux durables)							
	Caniveaux et avaloirs							
	Drains (tranchées remplies de pierres/gravier)							
	Remblais en bordure des ravins/rivières							
	Dalots et tubes d'évacuation							
	Autres (précisez)							
	Autres (précisez)							
							Sous-total	
	Protections contre les inondations et les glissements de terrain							
	Végétation (bouquets d'arbres/bandes boisées)							
	Murs de soutènement (constructions en maçonnerie/matériaux durables)							
	Cages de gabions							
	Filets pare-pierres							
	Pentes aménagées en terrasse							
	Barrages							
	Digues							
	Autres (précisez)							
	Autres (précisez)							
							Sous-total	
	Éclairage public							
	Lampadaires							
	Autres (précisez)							
							Sous-total	

Tableau des dommages et des pertes Composantes des infrastructures communautaires 3/4		Domages légers 0-15 %	Domages partiels 15-60 %	Destruction totale 60-100 %	Quantité (nbre d'unités)	Coût de la réparation/ reconstruction	Retombées indirectes (pertes)	Total des dommages et pertes	
SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES	Réseaux électriques (connexions ad hoc)								
	Poteaux et pylônes								
	Autres (précisez)								
								Sous-total	
	Générateurs électriques à moteur diesel								
	Groupes électrogènes gérés par la communauté								
	Autres (précisez)								
								Sous-total	
	Énergies vertes/solutions hors réseau								
	Énergie solaire photovoltaïque								
	Usines de biogaz								
	Autres (précisez)								
	Hydroélectricité								
	Autres (précisez)								
								Sous-total	

Tableau des dommages et des pertes Composantes des infrastructures communautaires 4/4		Domages légers 0-15 %	Domages partiels 15-60 %	Destruction totale 60-100 %	Quantité (nbre d'unités)	Coût de la réparation/ reconstruction	Retombées indirectes (pertes)	Total des dommages et pertes
EAU ET ASSAINISSEMENT	Eau courante							
	Tuyaux d'alimentation							
	Points de raccordement							
	Installations de traitement de l'eau							
	Autres (précisez)							
							Sous-total	
	Puits et forages, récupérateurs d'eau de pluie							
	Puits tubulaires							
	Puits							
	Forages							
	Réservoirs							
	Étangs							
	Pompes (électriques/manuelles)							
	Récupérateurs d'eau de pluie							
	Autres (précisez)							
	Autres (précisez)							
							Sous-total	
	Systèmes d'égout							
	Toilettes							
	Canalisations d'égout							
	Autres (précisez)							
	Autres (précisez)							
							Sous-total	
	Fosses septiques/autres dispositifs							
	Assainissement non collectif							
	Toilettes sèches							
	Autres (précisez)							
Autres (précisez)								
						Sous-total		
Gestion des déchets solides								
Installations de gestion des déchets								
Installations de recyclage								
						Sous-total		

ANNEXE III:OBJECTIFS ET THÈMES DE LA COORDINATION

La participation et l'implication des parties prenantes sont des conditions nécessaires mais non suffisantes de la coordination. Les mécanismes de coordination répondent à des objectifs précis, qui varient selon les parties prenantes et les phases du relèvement. Les principaux objectifs de la coordination en matière de relèvement des infrastructures communautaires sont les suivants:

- Faciliter le partage d'informations et de données
- Promouvoir les synergies en matière d'évaluation, de planification, de conception et de mise en œuvre du relèvement
- Répondre aux besoins intersectoriels au cours du relèvement
- Éviter tout chevauchement, double comptage ou oubli
- Optimiser les ressources logistiques durant l'évaluation des dommages, des pertes et des besoins de relèvement
- Promouvoir un processus de relèvement inclusif qui prenne en compte les besoins et les opinions des diverses parties prenantes

Le tableau suivant présente les objectifs et les difficultés de la coordination entre les parties prenantes principales au cours des différentes phases du relèvement.

Secteur/groupe sectoriel	Principaux objectifs de la coordination		
	Préparation de l'évaluation	Évaluation	Relèvement
Infrastructures primaires	<ul style="list-style-type: none"> • Délimiter le périmètre des infrastructures communautaires aux fins du relèvement • Éviter les chevauchements et les oublis • Assurer la cohérence technique • Identifier les normes de conception • Échanger des informations • Définir les priorités • Optimiser la planification des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> • Échanger et recouper les informations • Optimiser la logistique lors des visites sur le terrain • Communiquer les besoins et les intérêts de la communauté pour améliorer la connectivité avec les infrastructures primaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la conformité aux normes de conception et aux normes techniques • Échanger des informations et des données • Promouvoir le suivi participatif et la responsabilité locale
Moyens de subsistance	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier les pertes de moyens de subsistance dans les communautés sinistrées • Échanger des informations et des données • Optimiser la planification logistique et le partage des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> • Échanger et recouper les informations Optimiser la logistique et coordonner les consultations au niveau communautaire • Prendre en compte les besoins relatifs aux moyens de subsistance lors de la planification du relèvement et de l'établissement des priorités 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un suivi participatif • Renforcer et faciliter les activités de subsistance

Secteur/groupe sectoriel	Principaux objectifs de la coordination		
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Échanger les données et les informations de référence nécessaires à l'état des lieux • Optimiser la planification des ressources • Adopter une approche coordonnée et définir les méthodes d'évaluation et de planification du relèvement 	<ul style="list-style-type: none"> • Échanger et recouper les informations Optimiser la logistique et coordonner les consultations au niveau communautaire • Tenir compte des perspectives et des besoins communautaires en matière de bonne gouvernance; appuyer le gouvernement local en vue d'assurer un relèvement durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le suivi participatif et la responsabilité locale • Appuyer le travail des pouvoirs publics en matière d'exploitation et de maintenance au niveau local et central • Renforcer les capacités et favoriser la bonne gouvernance
Responsables locaux, ONG/organisations à base communautaire et parties prenantes locales	<ul style="list-style-type: none"> • Échanger les données et les informations de référence nécessaires à l'état des lieux Optimiser la planification des ressources • Adopter une approche coordonnée et définir les méthodes d'évaluation et de planification du relèvement 	<ul style="list-style-type: none"> • Échanger et recouper les informations Optimiser la logistique et coordonner les consultations au niveau communautaire • Tenir compte des perspectives et des besoins communautaires en matière de bonne gouvernance; appuyer le gouvernement local en vue d'assurer un relèvement durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Introduire et sensibiliser la communauté aux technologies résistantes aux catastrophes et aux normes de sécurité • Assurer la gestion locale des risques de catastrophe
Eau et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Délimiter le périmètre des infrastructures communautaires aux fins du relèvement • Éviter les chevauchements et les oublis • Promouvoir la cohérence et les synergies • Échanger des informations • Définir les priorités • Optimiser la planification des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> • Échanger et recouper les informations Optimiser la logistique des évaluations sur le terrain et des activités de collecte d'informations • Répondre aux besoins relatifs aux infrastructures d'eau et d'assainissement dans les communautés touchées en vue du rétablissement complet des services 	<ul style="list-style-type: none"> • Échanger des informations et des données • Promouvoir le suivi participatif et la responsabilité locale

Secteur/groupe sectoriel	Principaux objectifs de la coordination		
Sous-secteurs connexes (Santé, Éducation, Agriculture, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Délimiter le périmètre des infrastructures communautaires aux fins du relèvement • Éviter les chevauchements et les oublis • Promouvoir la cohérence et les synergies • Échanger des informations • Définir les priorités • Optimiser la planification des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> • Échanger et recouper les informations Optimiser la logistique et coordonner les consultations au niveau communautaire • Prendre en compte les besoins relatifs aux moyens de subsistance lors de la planification du relèvement et de l'établissement des priorités 	<ul style="list-style-type: none"> • Échanger des informations et des données • Promouvoir le suivi participatif et la responsabilité locale
Coordination avec les institutions locales	<ul style="list-style-type: none"> • Collecter des informations et en vérifier l'exactitude • Faciliter l'organisation et la planification de l'évaluation pour le sous-secteur Infrastructures communautaires • Mobiliser les ressources nécessaires à l'évaluation du sous-secteur Infrastructures communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Collecter des données et recouper les informations • Faciliter l'évaluation des capacités et des besoins institutionnels • Améliorer la compréhension des plans et pratiques de développement locaux • Favoriser la mobilisation des ressources locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir l'efficacité du suivi et la qualité de la mise en œuvre • Assurer la conformité avec les plans locaux de développement et les normes applicables • Élever les exigences en matière d'efficacité des activités d'exploitation et de maintenance • Favoriser la connaissance des constructions résistantes aux catastrophes et sensibiliser la population locale
ONG/organisations à base communautaire locales	<ul style="list-style-type: none"> • Collecter des informations et en vérifier l'exactitude • Connaître le contexte local avant la catastrophe • Engager des experts locaux en matière d'infrastructures communautaires • Faciliter l'organisation et la planification de l'évaluation pour le sous-secteur Infrastructures communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Collecter des données et recouper les informations • Apporter des connaissances locales • Faciliter la mobilisation et la participation communautaires • Garantir la participation de la communauté au relèvement des infrastructures communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le suivi participatif et le contrôle qualité • Favoriser la participation de la communauté à la mise en œuvre du relèvement • Élever les exigences en matière d'efficacité des activités d'exploitation et de maintenance • Favoriser la connaissance des constructions résistantes aux catastrophes et sensibiliser la population locale

ANNEXE IV:EFFETS DE LA CATASTROPHE SUR LE SOUS-SECTEUR INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

Les impacts de la catastrophe varient selon les infrastructures communautaires, en fonction des vulnérabilités structurelles et des risques. Le tableau suivant décrit l'ampleur « normale » de l'impact des événements d'intensité moyenne à élevée sur les différents types d'infrastructures communautaires.

Type d'infrastructure communautaire	Inondation	Cyclone	Tsunami	Séisme	Éruption volcanique	Glissement de terrain	Incendie
	(E: élevée; M: moyenne; L: légère)						
Routes d'accès communautaires/locales							
Routes de campagne	E	M	E	M	E	E	L
Routes d'accès secondaires (quartiers)	M	L	M	M	E	M	L
Sentiers	M	L	M	M	E	M	L
Chemins/allées en terre battue	E	M	E	M	E	E	L
Structure des routes (drainage, passerelles, etc.)	M	L	M	L	E	M	L
Murs de soutènement des terrains en pente	E	M	E	L	E	M	L
Autres (précisez)							
Petites structures de drainage et d'alimentation en eau							
Drains/canalisation de drainage	E	M	E	E	E	E	L
Buses de drainage	M	M	M	L	M	M	L
Passerelles	M	M	E	L	M	M	L
Barrage en remblai	E	E	E	L	E	M	L
Réservoir d'eau	M	M	M	L	M	M	L
Mur de soutènement	E	M	E	M	M	E	L
Petit remblai	E	M	E	L	E	M	L
Puits tubulaire profond	M	L	M	M	M	L	L
Latrines communautaires	E	M	E	M	M	M	M
Système d'évacuation des déchets solides	E	E	E	M	E	M	M
Usine de compostage des déchets	E	E	E	M	E	M	E
Infrastructures socio-économiques							
Centres de ressources communautaires/ clubs communautaires	M	M	E	E	M	M	E
Mosquée/église/centres religieux	M	M	E	E	M	M	E
Cliniques communautaires	E	E	E	E	M	M	E
Écoles communautaires	E	E	E	E	M	M	E

Type d'infrastructure communautaire	Inondation	Cyclone	Tsunami	Séisme	Éruption volcanique	Glissement de terrain	Incendie
	(E: élevée; M: moyenne; L: légère)						
Magasins communautaires	E	E	E	E	E	E	E
Emplacement du marché	E	M	M	M	E	E	L
Cabanons	M	E	E	E	E	E	E
Autres (précisez)							
Systèmes de communication et d'alerte rapide							
Télécentres/systèmes d'alerte rapide	M	E	E	E	E	E	E
Centre communautaire de recharge des appareils mobiles	M	E	E	M	E	M	E
Centre communautaire de formation à l'informatique	M	E	E	M	E	M	E
Autres (précisez)							
Installations communautaires de production d'énergie non conventionnelle							
Usines de production de biogaz	E	M	E	E	E	M	E
Systèmes photovoltaïques	M	E	E	M	M	M	L
Éoliennes	L	E	E	M	M	L	L
Autres (précisez)							
Petites et micro-entreprises gérées par la communauté							
Activités de tissage et d'artisanat	E	E	E	M	E	E	E
Poterie	E	M	E	M	E	E	M
Usine de transformation du poisson	E	M	E	M	M	M	L
Installation de décorticage du riz	E	E	E	M	E	M	E
Usines agro-alimentaires	E	E	E	M	E	E	M
Autres (précisez)							